INFORMATIONS RIVERAINS

Janvier 2024

Qualité de l'eau Saint-Martin-d'Uriage

Depuis janvier 2023, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a durci les critères et seuils de potabilité* pour la distribution d'eau potable, notamment sur le paramètre chrome 6, nécessitant ainsi quelques mesures sur la commune.

En effet, chaque source ayant des caractéristiques différentes en termes de qualité et de quantité, le fonctionnement du réseau a été adapté, grâce à un dispositif de dilution, pour que l'eau distribuée puisse respecter ces nouveaux seuils imposés par la législation.

L'eau distribuée sur la commune est conforme aux exigences de qualité et fait l'objet, depuis début 2023, d'un suivi renforcé par l'ARS.

Vos interlocuteurs habituels à la SPL Eaux de Grenoble Alpes se tiennent à votre disposition par téléphone au 04 76 86 20 70

*Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.



